

**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE MAZAYES**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation : 30 octobre 2023.

Présents : Nicolas BOUCHET, Jean-Claude BREVET, Elizabeth COLINEAU, Marie-José COQUEL, Patrick DURAND, Aurélien FLAGEUL, Nathalie GALLET, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

Absents ayant donné pouvoir : Nathalie DESBIENDRAS a donné pouvoir à Nicolas BOUCHET ; Pierre DURLET a donné pouvoir à Michel RODRIGUEZ.

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

Après appel, le quorum étant atteint, le Conseil pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 29 septembre 2023.

Ordre du Jour :

Projet pédagogique école de Mazayes; Ouverture Culturelle et Artistique.

Monsieur le Maire présente le courriel reçu de la part des services du Rectorat suite au Conseil national de la Refondation (CNR), en date du 8 septembre 2023.

Ce CNR, lancé par le président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, des solutions concrètes sur les grandes transformations à venir.

La communauté éducative est appelée à proposer des solutions en faveur la réussite des élèves avec, à la clé, des financements pour les innovations pédagogiques.

Le projet de l'école de Mazayes a retenu l'attention de la commission présidée par Monsieur le Recteur. La commune de Mazayes doit alors signer une convention de financement.

Ecole de Musique Intercommunale : Intervention en milieu scolaire.

Monsieur le Maire, expose, que comme par les années précédentes, le Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique Intercommunale de Chavanon Combrailles et Volcans, propose aux communes non membres de la Communauté de Communes de CCV, une participation pour l'intervention en milieu scolaire.

La participation pour l'année scolaire 2023/2024 s'élève à 5 062,50 € pour un volume de 3 heures 45 minutes hebdomadaires sur 36 semaines et sera matérialisée par la mise à disposition d'un intervenant diplômé embauché par l'EMI de CCV.

Ecole de Musique Intercommunale : Participation à l'école de musique Intercommunale de Chavanon Combrailles et Volcans.

Monsieur le Maire, rappelle qu'une Ecole de Musique Intercommunale existe sur la communauté de communes de Chavanon Combrailles et Volcans. La communauté de communes de Rochefort Montagne, n'ayant pas de structure similaire à proposer, il est possible à la commune de Mazayes d'adhérer à l'EMI de CCV. Cette adhésion permet de proposer une offre culturelle avec des tarifs préférentiels aux habitants de notre commune.

Le montant de la participation de la commune de Mazayes, calculée au prorata du nombre d'habitant, s'élève à la somme pour l'année 2023/2024, à 2 460 €.

Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe,

Le Maire expose au conseil municipal que, suite au départ en retraite imminent de la personne titulaire du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe et suite à l'annonce déposée sur le site www.emploi-terrotorial.fr, les opérations de recrutement ont été réalisées.

Après réception des candidatures, des entretiens ont été effectués. A l'issu de cette procédure, il a été décidé de retenir la candidature de Madame Odile SALMON habitant 3, rue des Granges, Coheix, 63230 Mazayes.

Madame Odile SALMON est recrutée sur le poste de secrétaire de mairie au grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Compte tenu des spécificités du poste, il est prévu une période de tuilage pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, soit 35/35^{ème}, pour tenue du poste de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} janvier 2024.

Remboursement du SMGF au budget principal de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur le versement d'un remboursement du budget fonctionnement du SMGF au budget principal de la commune en contrepartie des taches effectuées par Madame la secrétaire de Mairie de Mazayes dans la gestion administrative du SMGF.

Ces taches effectuées pour le compte du SMGF regroupent la préparation et le suivi du budget SMGF, la préparation des Conseils syndicaux, la participation aux séances du Comité syndical, le suivi et la réalisation des titres et mandats au nom du SMGF, le suivi des ventes de bois.

Travaux assainissement ; Emprunt à réaliser.

Monsieur le Maire explique que suite à l'absence de réponse à la demande d'informations pour demande de prêt de la part de La Banque des Territoire, la délibération est retirée de l'ordre du jour et sera soumise au Conseil municipal à une date ultérieure.

Avenant au marché SAFEGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les conditions du marché passé entre la commune de Mazayes et la société SAFEGE le 15/09/2012.

Ce dossier de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un assainissement collectif sur la commune (Coheix, Petit et Grand Chambois) avait un montant initial de 109 383,00 € HT. Depuis la date de signature de ce marché, aucune révision de prix n'a été effectuée. Il convient de plus de prendre en compte les nombreuses modifications effectuées (Travaux

supplémentaires, modification du phasage des travaux, modification de tracé, gestion hors maîtrise d'œuvre) ainsi que l'allongement de la mission nécessité par l'augmentation de la durée de suivi des travaux suite retard par rapport aux délais contractuels, pour un montant de 23 800,00 € HT.

Dossier voirie ; traversée de Champille.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le courrier envoyé à la date du 25/07/2023 à Monsieur le Président du Conseil départemental afin de solliciter ses services pour étude de la mise en place d'une vitesse limite de 50 km/h dans toute la traversée de Champille.

Les services de la Direction Routière et d'Aménagement Territorial du Sancy ont présenté leur proposition pour cette traversée le 17/10/2023.

Monsieur le Maire présente cette proposition visant à transformer le Lieu-dit de Champille en agglomération, qui de ce fait verra sa vitesse de traversée limitée à 50 km/h. Cette modification entraîne une rupture d'environ 200 m entre Champille et Le Petit Chambois. Afin d'éviter une succession de limitation de vitesse de 50 km/h à 90 km/h puis à 50 km/h, il serait opportun de fixer les limites d'agglomération aux endroits existants suivant les photos présentées.

Logement de l'ancienne école de Coheix : remboursement du fioul au locataire sortant.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la personne locataire de l'appartement de l'ancienne école de Coheix a quitté les lieux à la date du 6 septembre 2023. Suite à ce départ il convient d'effectuer un remboursement de la quantité de fioul présente dans la cuve, quantité diminuée de solde calculé lors de son entrée dans les lieux. Le volume de fioul à rembourser s'élève à 530 litres au prix de 1,30 €/L confirmé par facture de livraison, soit 689 €.

Monsieur le Maire précise que cette quantité de fioul sera à facturer au nouveau locataire lors de son entrée dans les lieux.

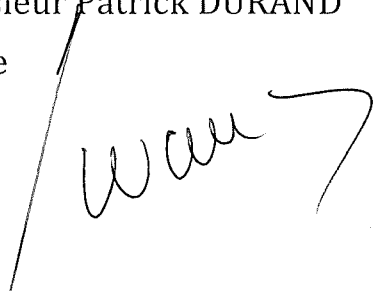
Divers.

- ❖ Rappel ; Commémoration du 11 novembre.
- ❖ Point sur la plateforme multisport.

Séance levée à 22h00.

Monsieur Patrick DURAND

Maire



Madame Marie-Jo COQUEL

Secrétaire de séance

